

## **Un partenariat entre l'Agence Française de Développement et le Fonds d'Équipement Communal pour soutenir les investissements durables des collectivités territoriales marocaines.**

Le 12 avril 2019, en présence de S.E l'Ambassadeur de France au Maroc Monsieur Jean-François Girault, le Fonds d'Équipement Communal (FEC) et l'Agence Française de Développement (AFD) ont signé une convention de subvention afin de soutenir les investissements durables des collectivités territoriales marocaines. Cette subvention, d'un montant de 1 million d'euros, complète le programme d'appui technique et financier de 100 millions d'Euros mené entre l'AFD et le FEC en faveur de la transition territoriale du Royaume. Elle contribuera plus spécifiquement à l'élaboration d'une doctrine interne Environnementale et Sociale (E&S) et à la mise en place d'un Système de Gestion E&S, comme pierre angulaire du dispositif de renforcement des compétences internes au FEC destiné à favoriser ainsi son accès à la Finance Climat. Elle visera également à mieux accompagner les collectivités marocaines dans la planification, la mise en œuvre et le financement de leurs projets porteurs de co-bénéfices climat.

Pour Mr. Mihoub Mezouaghi, Directeur de l'AFD au Maroc, « *Les collectivités territoriales sont en première ligne pour apporter des réponses concrètes aux défis de l'adaptation du Royaume aux impacts du changement climatique et seront amenées à porter la majeure partie des investissements nécessaires à la réussite de la transition énergétique et environnementale. L'AFD, qui s'est engagée à ce que tous ses projets soient 100% compatibles avec l'Accord de Paris, soutient ainsi les acteurs territoriaux dans la mise en œuvre de leurs compétences renforcées dans le cadre de dynamique de Régionalisation Avancée* ».

De son côté, Mr. Omar Lahlou, Gouverneur Directeur Général du FEC souligne que : « *Le FEC est animé d'une forte ambition ; celle d'accompagner une transition solidaire et durable des territoires et canaliser des financements compétitifs vers les Collectivités Territoriales, notamment dans le cadre de la finance Climat. La signature de cette convention est un moment fort qui intervient dans le sillage du contrat de prêt de 100 Millions d'Euros signé entre nos 2 institutions le 17 juillet 2018, traduisant notre volonté commune de consolider notre partenariat et le hisser au niveau d'un partenariat d'exception.* »

